

OPHTALMOLOGIE

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes en ophtalmologie (Moniteur belge du 11.08.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Ophtalmologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DE POTTER Patrick, Bruxelles;
Dr HOEBEKE Michel, Hamois ;
Dr CORDONNIER Monique, Anderlecht;
Dr WILLERMAIN François, Saint-Gilles,
Dr LOCHT Benedicte, Nandrin;
Dr RAKIC Jean-Marie, Havelange.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr GERMAIN Bernadette, Liège;
Dr GILON Benoit, Soignies;
Dr KOLLER Jacqueline, Ath;
Dr HERMANS Georges, Bruxelles;
Dr BONNET Sabine, Liège;
Dr TERMOTE Herve, Bruxelles.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 5 mars 2007, le docteur Koller, Jacqueline, d'Ath, agréé comme médecin spécialiste en ophtalmologie est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en ophtalmologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du docteur Guiot, Amélie, dont elle achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 2 mars 2007. (Moniteur belge du 27 mars 2007)

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 29 mars 2007, le docteur Bonnet, Sabine, de Liège, agréé comme médecin spécialiste en ophtalmologie est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en ophtalmologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du docteur Putteman, Annie, dont elle achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 30 mars 2007. (Moniteur belge du 10 avril 2007)

Dr WILLERMAIN François, Saint-Gilles, titulaire du grade académique de médecin et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément de médecins spécialistes en Ophtalmologie, sur la proposition de l'Université libre de Bruxelles, en remplacement du Dr LIBERT Jacques, dont il achèvera le mandat. (MB 01.12.2011)

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Ophtalmologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr CASTEELS Ingele, Bertem;
Dr SPILEERS Werner, Herent;
Dr KESTELYN Philippe, Sint-Martens-Latem;
Dr VERBRAEKEN Hugo, Sint-Martens-Latem;
Dr SMETS Rose-Marie, Antwerpen;
Dr TASSIGNON Marie-Jose, Antwerpen;
Dr DEVRIENDT Marlene, Asse;

Dr SALU Paul, Wemmel.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr ADRIAENSSENS Leopold, Haacht;

Dr COLLA Brigitte, Tongeren;

Dr HEINTZ Bernard, Brugge;

Dr VAN CAELENBERGHE Eric, Lochristi;

Dr VAN DEN BERGH Andre, Hasselt;

Dr VAN DEN NESTE Christa, Sint-Martens-Latem;

Dr WILLE Christina, Eeklo;

Dr HAVERALS Herman, Wijnegem.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE